Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260713-20260607_02-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 6 juillet 2026

***

Extrait du registre des délibérations

***

Le lundi 06 juillet 2026 à 18 heures et 37 minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le mardi 30 juin 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal BOZEC, Maire de Baye.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Etaient présents à l'appel nominal :

M. BOZEC Pascal, M. AMEEL Philippe, Mme JARNO Sidonie, Mme LE GARREC Virginie, Mme LAVOLEE Sybille, M. MAO Sullivan, Mme SABOURDY Stéphanie, M. PENVEN Sébastien, Mme MAREC Perrine, M. MAGUER Mikaël, M. Nicolas RONCIERE

Mme LAONET Anne est arrivée après l'appel nominal à 18h45.

Etaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, (M. LE BORGNE Yves, donne pouvoir à Mme LE GARREC Virginie), (Mme DEREDEL Guénaëlle donne pouvoir à M. AMEEL Philippe)

Etaient absents et excusés : M. HAMONIAUX Jacky

A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme MAREC Perrine

OBJET : Délibération n°202600706_02 Création d'un poste d'agent administratif polyvalent et modifications de temps de travail

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune connaît une forte attractivité en termes de nouveaux habitants ce qui entraine une hausse de l'activité au sein de la mairie. Le service administratif composé actuellement

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260713-20260607_02-DE

de deux agents requiert la nécessité d'avoir un agent supplémentaire qui exercera en tant qu'agent polyvalent à temps complet.

Il est donc créé, à compter du *13 juillet 2026* l'emploi suivant, afin de refléter l'organisation actuelle des services :

- Agent administratif polyvalent

Le tableau des emplois est donc mis à jour en conséquence, tel qu'annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Une modification de travail du poste d'agent d'accueil est nécessaire à temps non complet.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal après avec délibéré de :

Vu le code des collectivités territoriales,
Considérant l'avis favorable de la réunion de groupe du 29 juin informant sur la création de poste ;
Considérant l'avis favorable du CST du 23 juin,

- **de valider** la création du poste d'agent administratif polyvalent à temps complet
- **de l'autoriser** à signer tout acte afférent à la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil municipal est favorable.

Le secrétaire de séance
Perrine MAREC

Le Maire
Pascal BOZEC

MAIRIE de BAYE
29 (Finistère)